



Document explicatif de la démarche Natura 2000 Sites « Baie de Seine occidentale »

Zone de protection spéciale (ZPS) FR 2510047 – Directive Oiseaux
Site d'importance communautaire (SIC) FR 2502020 – Directive Habitats-Faune-Flore

Natura 2000 : un réseau européen de sites protégés

L'objectif du réseau Natura 2000 est de préserver la diversité biologique à travers la protection d'habitats et d'espèces à l'échelle européenne. Les deux textes fondateurs de ce réseau sont les **directives « Oiseaux »** de 1979 (recodification en 2009), et **« Habitats-Faune-Flore »**, de 1992. Sur la base d'une liste des habitats naturels et espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, le réseau Natura 2000 est constitué par la désignation de sites au titre de ces deux textes européens : des **ZPS (zone de protection spéciale)** ; des ZSC (zones spéciales de conservation) issues des propositions de **SIC (sites d'importance communautaire)**.

Une gestion partagée

Les orientations de gestion sont élaborées au cours d'un processus de concertation impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. Elles sont validées par un comité de pilotage (COFIL) où sont représentés tous les usagers. La définition des orientations de gestion se fait de manière à assurer la conservation ou la restauration des habitats et espèces ciblés, en **tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense**. Par conséquent elle doit se baser sur un état des lieux précis du patrimoine naturel et des usages du site.

Les mesures de gestion peuvent être de 3 types :

- **engagement contractuel volontaire** (charte de bonnes pratiques par exemple)
- **cohérence des politiques publiques existantes** : gestion du Domaine Public Maritime, licences de pêche professionnelle...
- **adaptation de la réglementation**.

Les sites « Baie de Seine occidentale »

Parmi les 14 sites « habitats-faune-flore » et les 10 sites « oiseaux » désignés en mer ou sur l'estran en Basse-Normandie, les sites « Baie de Seine occidentale » intègrent ces deux volets (habitats et espèces).

- Les habitats concernés sont les bancs sableux à faible couverture permanente d'eau marine, les récifs, ainsi que les grandes criques et baies peu profondes.
- Les espèces concernées sont les **oiseaux** (en particulier les espèces migratrices) ; les **mammifères** (phoques gris et veau marin, grand dauphin et marsouin commun) ; les **poissons migrateurs** (alose, lamproie et saumon atlantique)

La démarche sur les sites

Deux structures ont été désignées pour élaborer le Document d'Objectifs (DOCOB), plan de gestion du site :

- **l'Agence des aires marines protégées**, opérateur principal,
- **le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins de Basse-Normandie**, opérateur technique associé.

La réalisation des diagnostics écologique d'une part, et socio-économique d'autre part, constituent les étapes préalables à la définition des orientations de gestion. **L'état des lieux des usages pratiqués sur le site** est indispensable à une bonne compréhension de la zone.

Il a un double objectif :

- identifier les interférences possibles avec les habitats et les espèces ciblées,
- caractériser l'importance (économique, sociale, culturelle) des usages.

L'ensemble des usagers sont ainsi concernés par cette **démarche qui se veut participative**. Afin que les diagnostics soient complets et que l'identification des enjeux de conservation du site se fasse de façon la plus pertinente possible, **les différents usagers sont invités à s'impliquer** à toutes les étapes de l'élaboration du DOCOB :

- par la participation des représentants de chaque usage (FNPPSF, FFPM, FNPSAN, FCSMP notamment) aux réunions de groupes de travail régulièrement organisées par les opérateurs, pour permettre aux acteurs concernés de s'exprimer.
- **par la réponse individuelle au questionnaire « pêche récréative »**, validé lors du premier groupe de travail consacré aux usages (en date du 12 octobre 2011). Ce questionnaire, s'adresse aux pêcheurs plaisanciers et aux pêcheurs/chasseurs sous-marins. Il a pour objectif de mieux connaître ces pratiques sur la zone. Les informations recueillies par ce biais sont entièrement anonymes, et seront agrégées afin qu'aucune donnée individuelle n'apparaisse. Les résultats de cette étude, qui devrait se poursuivre jusqu'à l'été 2012 afin de cibler l'ensemble des pratiquants, seront transmis lors d'un prochain groupe de travail ou lors du Comité de pilotage avant d'être diffusés.

A titre d'information, des démarches similaires ont déjà été menées sur d'autres sites Natura 2000 en mer, tels que le plateau du Four (<http://plateaudufour.n2000.fr>) ou le plateau de Rochebonne (<http://plateauderochebonne.n2000.fr>). Les pratiques de pêche professionnelle et de sports nautiques seront étudiées par ailleurs.

Nous sollicitons la participation des personnes pratiquant la pêche récréative en « Baie de Seine occidentale », qui souhaitent s'exprimer et ainsi prendre part au diagnostic du site Natura 2000.

MERCI D'AVANCE !

Les questionnaires complétés peuvent être renvoyés par courrier, mail ou fax à :

Nolwenn HAMON

Comité régional des pêches de Basse-Normandie

9 quai Lawton Collins, BP445

50104 Cherbourg CEDEX

nolwenn.hamon@crpbn.fr

Tel : 02 33 44 35 82

Fax : 02 33 44 75 70

Pour plus d'informations sur la démarche, vous pouvez consulter le portail www.natura2000.fr.

Un site Web consacré aux sites « Baie de Seine Occidentale » et « Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saire » sera mis en ligne dans les prochains mois.